



2ème ETAGE



FACADE ARRIERE

- Matériaux:**
- 1 - Enduit de façade teinte claire
  - 2 - Enduit de façade teinte foncée
  - 3 - Murs en pierre (idem existants à prolonger)
  - 4 - Moulures de façade à refaire à l'identique
  - 5 - Encadrements de baies simili pierre à refaire à l'identique
  - 6 - Menuiseries extérieures en bois
  - 7 - Couverture en ardoises

MISE A JOUR 20/12/2018  
 Adaptations nouvelles menuiseries en remplacement des murs en pierre existants façade avant et pignon S - E  
 Concernant maisons 1, 2, 3 et 4  
 - Changement réf. Maître de l'ouvrage

Ref. Projet: 2018.136  
 Transformation résidence

Autorisation de bâtir - ETAGE 2 - FACADE ARRIERE

Adresse du projet:  
 Maison 27  
 L-5740 Boevange

Ref. cadastre: Commune de Wintrange Section BE de Boevange parcelle n°156/2353 N° plan: 2018.136 B3.1 - P04

Maître d'ouvrage  
**Promo Campos sàrl**  
 1, route Principale  
 L-7450 Lintgen

Maître d'œuvre  
**ARCHITECTURE HOFFMANN SàRL**  
 24, DUEFSTROOS  
 L - 9644 DAHL  
 T: +352 245 1801  
 F: +352 245 180 80  
 E: info@architecturehoffmann.lu



Administration

Date  
 14/11/2014 - MODIF. 20/12/2018  
 Echelle du plan  
 1/50  
 Format de papier: DIN A4

Chaque révision est signifiée par un changement d'indice, elle annule et remplace la version précédente de ce plan.  
 Le présent plan est protégé par le droit d'auteur. Conformément à la législation, le maître d'œuvre en est propriétaire et le demandeur après achèvement de sa mission. Le droit d'auteur confère notamment à son propriétaire le droit exclusif d'autoriser la reproduction ou la modification de son œuvre, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, même partiellement.